

Lundi 5 mai 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 5 mai 2025 à 20 h 00.

Sont présents Mesdames et Monsieur les Conseillers suivants :
Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, Céline Langlais et Rémi Pelletier, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

Sont absents Messieurs Francis Ouellet et François Gagné-Bérubé, conseillers.

Sont aussi présentes Mesdames Louise St-Pierre, greffière, France Boucher, trésorière et Emilie Poulin, directrice générale par intérim.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2025-05-175 **LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR.**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard
et résolu unanimement de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-05-176 **DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 7 AVRIL 2025 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 14 AVRIL 2025.**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi sur les cités et villes, reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil du 7 avril 2025 et de la séance extraordinaire du conseil du 14 avril 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais
et résolu unanimement de les ratifier et de les adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-05-177 **DÉPÔT, ACCEPTATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES PAYABLES AU 30 AVRIL 2025.**

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au 30 avril 2025, pages 1 à 3, pour un montant de 235 871,04 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'accepter et d'autoriser le paiement des comptes payables pour un montant de 234 871,04 \$, le paiement du compte de 1 000 \$ à Les Recrues étant reporté aux fins de vérifications supplémentaires.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-05-178

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS AU 30 AVRIL 2025.

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste sélective des déboursés au 30 avril 2025, pages 1 à 8, relative au compte no 10444 pour un montant total de 296 733,65 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-05-179

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU RAPPORT MENSUEL INDIQUANT TOUTES DÉPENSES EFFECTUÉES EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION DE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES EN AVRIL 2025.

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 142-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT les articles 5.1 et suivants dudit règlement par lesquels le conseil délègue son pouvoir d'autorisation de dépenser à certaines conditions;

CONSIDÉRANT l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes qui oblige tout fonctionnaire autorisant une dépense à produire un rapport au conseil;

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des engagements indiquant toutes les dépenses effectuées en vertu d'une délégation de compétence en avril 2025, pages 1 à 55, pour un montant de 279 877,50 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-05-180

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR ET DU RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2024.

CONSIDÉRANT l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport du vérificateur et du rapport financier 2024 de la Ville de Saint-Pascal préparé par la firme Mallette;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de les ratifier et de les adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-05-181 DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE RELATIVEMENT AU RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE À L'ÉGARD DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 412-2025.

Conformément aux articles 555 et 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, Madame Louise St-Pierre, greffière procède au dépôt du certificat de la greffière relativement au résultat de la procédure d'enregistrement tenue à l'égard du Règlement d'emprunt numéro 412-2025 décrétant des travaux de reconstruction des terrains de tennis et autorisant un emprunt de 619 306 \$ pour en acquitter les coûts.

2025-05-182 DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 24 AVRIL 2025 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la réunion du 24 avril 2025 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'article 10 du règlement numéro 12-2000 constituant un comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement de le ratifier et de l'adopter abstraction faite cependant des résolutions numéros 08-25 et 09-25 qui feront l'objet de décisions particulières de la part du conseil municipal.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-05-183 ANALYSE DU PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DE MONSIEUR GILLES HUDON EN REGARD DU 612, RUE TACHÉ DANS LE CADRE DU PIIA.

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée par Fleuriste Beau Site du Kamouraska inc., représentée par Monsieur Gilles Hudon, pour la propriété située au 612, rue Taché en regard d'un projet de rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT que la demande vise à :

- agrandir le bâtiment en façade, à même la superficie de la terrasse existante, par la construction d'un nouveau mur en y intégrant la fenêtre déjà existante sur le mur avant et en utilisant le même type et la même couleur de revêtement présent sur le bâtiment (Canoxel jaune);
- réaliser un nouvel accès latéral au bâtiment via cet agrandissement par la construction d'un escalier et d'un perron de 6 pieds par 11 pieds en bois et la réutilisation de la porte existante sur le mur avant;

- agrandir la partie arrière du bâtiment de 17 pieds par 26 pieds par 9 pieds de haut en y intégrant une porte et une fenêtre du même type que celles présentes sur le bâtiment et en utilisant le même type de revêtement de mur et de toiture (bardeau d'asphalte) existant sur le bâtiment;

CONSIDÉRANT que la restauration qui sera réalisée sur l'ensemble du bâtiment permettra de conserver les mêmes éléments architecturaux et les mêmes couleurs;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujetti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 08-25 du comité consultatif d'urbanisme approuvant les travaux proposés;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement d'approuver le projet de rénovation extérieure tel que présenté par Fleuriste Beau Site du Kamouraska inc. pour la propriété située au 612, rue Taché.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-05-184

ANALYSE DU PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DE MONSIEUR CLAUDEL BLANCHET EN REGARD DU 658, RUE DE LA STATION DANS LE CADRE DU PIIA.

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée par Monsieur Claudel Blanchet et Madame Rose Roussel pour la propriété située au 658, rue de la Station en regard d'un projet de rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT que la demande vise à remplacer, au rez-de-chaussée du bâtiment, deux fenêtres en bois par de nouvelles fenêtres à battants avec carrelage en PVC et à retirer une fenêtre existante;

CONSIDÉRANT que le modèle de fenêtre choisi est identique à celui qui a déjà été autorisé lors de travaux antérieurs;

CONSIDÉRANT que le trou laissé par le retrait de la fenêtre sera comblé par le même type de revêtement extérieur que celui déjà en place;

CONSIDÉRANT la présence de plusieurs fenêtres en PVC sur le bâtiment;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujetti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 09-25 du comité consultatif d'urbanisme approuvant les travaux proposés;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'approuver le projet de rénovation extérieure tel que présenté par Monsieur Claudel Blanchet et Madame Rose Roussel pour la propriété située au 658, rue de la Station sous réserve du respect de la recommandation suivante :

- les encadrements autour des fenêtres remplacées devront être maintenus.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-05-185

AUTORISATION DE PAYER LA DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 14 À MARCEL CHAREST ET FILS INC. EN REGARD DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉFECTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ROBERT-CÔTÉ.

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 390-2023 modifiant le Règlement numéro 301-2017 décrétant des travaux d'agrandissement et de réaménagement du centre communautaire Robert-Côté afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 6 948 070 \$;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-08-314 de ce conseil octroyant le contrat pour les travaux d'agrandissement et de réfection du centre communautaire Robert-Côté à Marcel Charest et Fils inc. au montant total de 7 228 478,25 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-11-411 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 1 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 316 535,82 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-12-451 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 2 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 211 208,58 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-01-14 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 3 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 716 317,46 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-02-36 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 4 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 195 531,01 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-02-66 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 5 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 972 406,69 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-04-128 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 6 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 643 963,75 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-05-170 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 7 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 463 830,45 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-06-244 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 8 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 451 696,55 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-07-285 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 9 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 1 042 921,03 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-08-350 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 10 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 812 427,85 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-09-402 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 11 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 552 182,95 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-11-445 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 12 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 207 832,88 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-12-536 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 13 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 542 452,29 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 14 émis par Monsieur Carl Charron, architecte de la firme Atelier 5 en date du 1^{er} mai 2025 approuvant le paiement de la demande numéro 14 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 165 727,95 \$ excluant les taxes, lequel inclut des coûts supplémentaires d'un montant de 2 616,06 \$ liés à l'ordre de changement numéro ODC-5 et la libération d'une partie de la retenue détenue par la Ville dans le cadre de ce projet représentant un montant de 163 242,69 \$ excluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale par intérim datée du 2 mai 2025 d'approuver le paiement de coûts supplémentaires au montant de 3 007,82 \$ incluant les taxes, conformément à l'article 29 du Règlement numéro 335-2019 sur la gestion contractuelle;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'autoriser le paiement à Marcel Charest et Fils inc. d'un montant de 190 545,71 \$ incluant les taxes.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-05-186

MISE EN VENTE DE TERRAINS SUR L'AVENUE GILLES-PICARD.

CONSIDÉRANT que la Ville est propriétaire de deux terrains vacants situés sur l'avenue Gilles-Picard, soient les lots numéros 6 664 341 et 6 664 342 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite vendre lesdits terrains;

CONSIDÉRANT que l'article 28, alinéa 1.0.1, de la Loi sur les cités et villes prévoit l'obligation pour une municipalité de vendre ses biens à titre onéreux;

CONSIDÉRANT les conditions de vente des terrains résidentiels de l'avenue Gilles-Picard soumises aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement :

- d'autoriser la vente des lots numéros 6 664 341 et 6 664 342 du cadastre du Québec situés sur l'avenue Gilles-Picard par appel d'offres public conformément aux conditions de vente établies dans le document soumis aux membres du conseil;

- de fixer la mise à prix minimale à 19 801 \$ pour la vente du lot numéro 6 664 341 et à 20 013 \$ pour la vente du lot numéro 6 664 342.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-05-187

PROLONGATION DE L'EMBAUCHE DE MADAME NANCY AUBERT À TITRE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE SURNUMÉRAIRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.

CONSIDÉRANT la vacance au poste d'adjointe administrative au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'assurer une réponse aux demandes des citoyens malgré la vacance au poste d'adjointe administrative;

CONSIDÉRANT l'embauche de Madame Nancy Aubert à titre d'adjointe administrative surnuméraire au Service des travaux publics pour la période du 13 janvier 2025 au 11 avril 2025;

CONSIDÉRANT la disponibilité et l'intérêt de Madame Nancy Aubert à poursuivre cet emploi;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de prolonger l'embauche de Madame Nancy Aubert à titre d'adjointe administrative surnuméraire au Service des travaux publics pour la période du 11 avril 2025 au 30 mai 2025, le tout aux conditions prévues à la convention collective en vigueur à l'échelon 6 de l'échelle salariale.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-05-188

DÉPÔT DU RAPPORT D'EMBAUCHE DE MONSIEUR PATRICK BERNIER À TITRE D'OUVRIER D'ENTRETIEN SURNUMÉRAIRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.

CONSIDÉRANT l'article 5.1.4 du Règlement numéro 142-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires en vertu duquel la direction générale est autorisée à engager le personnel surnuméraire requis pour les besoins des services municipaux pour une période maximale de quatre semaines;

CONSIDÉRANT l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes qui oblige le dépôt de la liste des personnes engagées lors d'une séance du conseil;

Madame la greffière procède donc au dépôt du rapport d'embauche de la directrice générale par intérim daté du 29 avril 2025 relatif à l'embauche de Monsieur Patrick Bernier à titre d'ouvrier d'entretien surnuméraire au Service des travaux publics.

2025-05-189

EMBAUCHE DE MONSIEUR PATRICK BERNIER À TITRE D'OUVRIER D'ENTRETIEN SURNUMÉRAIRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.

CONSIDÉRANT la vacance au poste d'ouvrier d'entretien au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de répondre adéquatement aux demandes des citoyens;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-05-188 de ce jour relative au dépôt du rapport d'embauche de Monsieur Patrick Bernier à titre d'ouvrier d'entretien surnuméraire au Service des travaux publics pour la période du 16 avril 2025 au 4 mai 2025;

CONSIDÉRANT la disponibilité et l'intérêt de Monsieur Patrick Bernier à poursuivre cet emploi;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de procéder à l'embauche de Monsieur Patrick Bernier à titre d'ouvrier d'entretien surnuméraire au Service des travaux publics pour la période du 5 mai 2025 au 4 juin 2025, le tout aux conditions prévues à la convention collective en vigueur à l'échelon 6 de l'échelle salariale.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-05-190

ACCEPTATION DU CALENDRIER DES VACANCES DU PERSONNEL CADRE.

CONSIDÉRANT le dépôt, par la directrice générale par intérim, du calendrier des vacances du personnel cadre pour la période du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2026;

CONSIDÉRANT l'article 19.2.5 de la Politique de gestion des conditions de travail du personnel cadre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement d'accepter le calendrier des vacances du personnel cadre pour la période du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2026.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-05-191

MODIFICATION DE L'ENTENTE DE SERVICES AVEC TOURISME KAMOURASKA POUR LA GESTION DU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-08-337 de ce conseil autorisant la signature d'une entente de services avec Tourisme Kamouraska pour la gestion du bureau d'information touristique pour les saisons estivales 2024, 2025 et 2026;

CONSIDÉRANT la demande de Tourisme Kamouraska d'ajouter l'annexe A à l'entente de services pour l'année 2025 concernant notamment les frais de gestion en continu des ressources humaines durant l'été et les frais pour le temps consacré à la réalisation des obligations pré-saison et post-saison;

CONSIDÉRANT le souhait de Tourisme Kamouraska d'uniformiser ces frais dans les bureaux du Kamouraska;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement de ratifier les termes de l'annexe A de l'entente de services intervenue avec Tourisme Kamouraska pour la gestion du bureau d'information touristique de Saint-Pascal pour la période estivale 2025 sous réserve de la correction du montant apparaissant en lettre dans l'annexe et de mandater Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Ville, ladite annexe A.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-05-192

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA MRC DE KAMOURASKA.

CONSIDÉRANT que la MRC de Kamouraska dispose d'une enveloppe budgétaire dans l'Entente de développement culturel (EDC) pour appuyer les municipalités dans la réalisation d'activités de loisir culturel municipal;

CONSIDÉRANT que le montant accordé à chaque municipalité dans le cadre de cette enveloppe est de 1 500 \$ par an;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité peut choisir une ou plusieurs activités de loisir culturel qu'elle désire financer en partie par cette enveloppe;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal :

- demande un montant de 1 500 \$ à la MRC de Kamouraska dans le cadre de l'Entente de développement culturel et s'engage à affecter le montant accordé en 2025 au paiement des dépenses engendrées par l'activité de loisir culturel suivante, soit la tenue de quatre ateliers et conférences variés donnés par des entreprises et des personnalités issues du monde culturel et agricole :
 - 1) Monsieur Patrice Fortier de la Société des Plantes : atelier-conférence avec dégustation sur les plantes et les légumes ancestraux;
 - 2) Madame Élisabeth Cardin, artiste et autrice : conférence-dégustation portant sur ses ouvrages et ses expériences, le tout en compagnie du cuisinier Monsieur Jérémie Larivière;
 - 3) Madame Julie Aubé, nutritionniste, autrice et fermière : conférence Suivez le rythme : astuces pour manger local au rythme des saisons;
 - 4) Madame Marjolaine Alain, artiste du Canton des Roches : atelier de petites mosaïques de roches;
 - 5) Monsieur Charles-Antoine Péloquin-Guay, accordéoniste, présent pour huit prestations pour la saison 2025 du marché public;
- s'engage à défrayer minimalement 25 % de l'ensemble des dépenses du projet;
- s'engage à publiciser l'événement, notamment en intégrant le logo de la MRC de Kamouraska ou en faire une mention verbale lors de la tenue de l'activité;
- s'engage à identifier la MRC de Kamouraska si elle réalise des publications liées à ce projet sur les réseaux sociaux afin que cette dernière puisse partager son soutien à l'activité.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-05-193

DEMANDE DE COMMANDITE DU FESTIVAL BONJOUR LA VISITE.

CONSIDÉRANT une correspondance du comité organisateur du Festival Bonjour la visite datée du 1^{er} avril 2025 sollicitant une aide financière de la Ville pour la tenue de la 22^e édition qui aura lieu du 31 juillet au 3 août 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'autoriser le versement d'une aide financière de 7 000 \$ au comité organisateur du Festival Bonjour la visite pour l'édition 2025.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-05-194

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL À UN CAFÉ-RENCONTRE DE SOLIDARITÉ RURALE DU KAMOURASKA LE 13 MAI 2025 À SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA.

CONSIDÉRANT une correspondance de Solidarité rurale du Kamouraska invitant la Ville à assister à un café-rencontre le 13 mai 2025 à Saint-Joseph-de-Kamouraska sur le thème du développement du plein air : un levier pour la santé et la vitalité de nos communautés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de désigner Madame Céline Langlais, conseillère à titre de représentante de la Ville au café-rencontre de Solidarité rurale du Kamouraska du 13 mai 2025 à Saint-Joseph-de-Kamouraska et d'autoriser le remboursement des frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-05-195

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU LANCEMENT DE LA POLITIQUE MADA (MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS) ET DE L'INAUGURATION DU NOUVEAU LOCAL DES 50 ANS ET PLUS LE 15 MAI 2025 À SAINT-PACÔME.

CONSIDÉRANT une correspondance de la Municipalité de Saint-Pacôme invitant la Ville à assister au lancement de la Politique MADA (Municipalité amie des aînés) et à l'inauguration du nouveau local des 50 ans et plus le 15 mai 2025 au chalet de la Côte-des-Chats à Saint-Pacôme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de désigner Monsieur Francis Ouellet, conseiller pour représenter la Ville au lancement de la Politique MADA (Municipalité amie des aînés) ainsi qu'à l'inauguration du nouveau local des 50 ans et plus le 15 mai 2025 à Saint-Pacôme et d'autoriser le remboursement des frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-05-196

DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX À UNE JOURNÉE DE CONCERTATION SUR LA COHABITATION INTERGÉNÉRATIONNELLE DE TYPE FAMILIAL LE 3 JUIN 2025 À CACOUNA.

CONSIDÉRANT une correspondance de la Table de concertation des aînés du Bas-Saint-Laurent invitant la Ville à participer à une journée de concertation régionale sur la cohabitation intergénérationnelle de type familial pour les personnes âgées au Bas-Saint-Laurent le 3 juin 2025 à Cacouna;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de désigner Madame Céline Langlais, conseillère et Monsieur Rémi Pelletier, conseiller pour représenter la Ville à la journée de concertation régionale sur la cohabitation intergénérationnelle de type familial pour les personnes âgées au Bas-Saint-Laurent présentée par la Table de concertation des aînés du Bas-Saint-Laurent le 3 juin 2025 à Cacouna et d'autoriser le remboursement des frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-05-197

PÉRIODE DE QUESTIONS.

- Monsieur Jean-Yves Pelletier demande si la Ville a un plan de renouvellement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts.
- Madame Nathalie Dionne demande pourquoi la Ville a priorisé la reconstruction des terrains de tennis plutôt que de réparer les trous dans les rues de la Ville.
- Monsieur Fernand Pelletier demande si le programme TECQ priorise les travaux de réfection de la voirie.
- Monsieur Jean-Yves Pelletier demande quand s'effectuera le balayage des rues.
- Madame Nathalie Dionne demande d'être mieux informée des projets nécessitant des emprunts et pas seulement par des avis publics.
- Monsieur Jean-Guy Ouellet demande s'il est possible de taxer les terrains vacants afin de favoriser la vente de ces terrains.

2025-05-198

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 21 h 35.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

Signature du procès-verbal

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière